



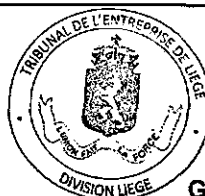
Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20042557

e,



Greffe

26 FEB. 2020

N° d'entreprise : **0808 693 750**

Nom

(en entier) : **COMPAGNIE LIEGEOISE A PORTEFEUILLE-BAV ASSUR**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **RUE SAINT HADELIN 17 - 4600 VISE****Objet de l'acte : FUSION**

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18/02/2020 :

"Projet de Fusion

Etabli par la gérance

DE LA SRL « CLP-BAV ASSUR »

(Siège social : Rue Saint Hadelin, 17 – 4600 Visé)

Messieurs,

Conformément Code des Sociétés, nous avons l'honneur de convier l'organe de gestion de la société REAL ASSUR SRL afin d'établir le projet de fusion envisagé par les deux sociétés.

Nous avons en conséquence l'honneur de rédiger le projet de fusion des sociétés suivantes :

Absorbante :

REAL ASSUR SRL

Rue Saint Hadelin, 17 à 4600 Visé

Identifiée à la BCE sous le numéro 0649.635.724

L'objet de la société est le suivant :

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

Le management, les prestations administratives et conseil de gestion, le back office assurance, le courtage en assurance.

Elle pourra notamment servir d'intermédiaire en crédits, agir comme conseil en organisation d'entreprise, en gestion de risques et en analyse financière.

Elle aura également pour objet la gestion centralisée de sinistres et d'expertises en matière d'assurances.

Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

MONITEUR BELGE
16-03-2020
BELGISCH STAATSBAD

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/03/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Absorbée :

CLP-BAV ASSUR SRL
Rue Saint Hadelin, 17 à 4600 Visé
Identifiée à la BCE sous le numéro 0808.693.750

L'objet de la société est le suivant :

La société a pour objet de servir d'intermédiaire conformément au contrat et aux avenants au contrat d'intermédiation pour agent d'assurances indépendant qui seront signés.

La société peut se porter garante et donner des biens immobiliers en gage ou les grever d'une hypothèque pour des engagements contractés par des tiers.

Elle peut également donner en gage tous ses autres biens, sauf le portefeuille d'assurances, et donner son aval pour des engagements contractés par des tiers.

La société peut procéder à toutes les opérations commerciales, financières ou immobilières, tant pour son compte que pour le compte de tiers, qui peuvent promouvoir ou contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social de la société, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment servir d'intermédiaire en crédits, agir comme conseil en organisation d'entreprise, en gestion de risques et en analyse financière.

Elle aura également pour objet la gestion centralisée de sinistres et d'expertises en matière d'assurances.

Elle pourra par tous les moyens collaborer avec ou avoir des prises de participation dans des entreprises ou sociétés en Belgique et à l'étranger, pour autant que celles-ci aient un objectif similaire ou apparenté ou qui soit de nature à fournir des services ou à faciliter l'écoulement de ses services. Cette prise de participation peut avoir lieu par souscription ou achat d'actions, apport de capitaux, fusion, absorption, scission ou par tout autre procédé.

La société peut également agir comme administrateur ou liquidateur d'autres sociétés.

La société pourra également acheter, vendre et gérer des immeubles pour son propre compte.

Conformément au Code des sociétés, les associés de la société absorbée remplissent les conditions requises pour acquérir la qualité d'associé dans la société absorbante.

Les parts de la société absorbée seront attribuées à concurrence de 100 % à la SRL REAL ASSUR.

Les parts seront transmises à la société absorbante le lendemain de la tenue de l'assemblée générale qui décide la fusion. Il s'en suivra une transcription dans registre des parts tel que prévu au Code des Sociétés.

Les parts donneront le droit de participer aux bénéfices à partir du 1er janvier 2020.

Le présent projet de fusion sera Publié au Moniteur Belge par chacune des sociétés appelées à fusionner.

Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater du 01/01/2020.

Il n'existe pas d'avantages particuliers attribués aux gérants des sociétés appelées à fusionner.

Les associés décident de la non-application de l'article du Code prévoyant un rapport écrit sur le projet de fusion.

Chacun des organes de gestion prennent connaissance d'une situation comptable datée du 31/12/2019 de chacune des sociétés appelées à fusionner.

L'assemblée appelée à se prononcer sur la fusion aura lieu dans les délais légaux, soit dans 6 semaines.

Vous trouverez ci-joints les états comptables au 31/12/2019 de la société absorbée.

Bilan CLP-BAV ASSUR SPRL

ACTIF

Immobilisations Incorporelles	24.290,91
Immobilisations Corporelles	256.200,11
Immobilisations Financières	7.286,85
Créances à un an au plus	270.997,36
Disponible	110.501,37
Compte de régularisation	37.533,71
TOTAL ACTIF	706.810,31

PASSIF

Capital	6.200,00
Réserve légale	1.860,00
Réserve Immunisée	0,00
Réserve Disponible	0,00
Bénéfice reporté	398.456,42
Dettes à plus d'un an	116.831,45
Dettes à 1 an au plus	183.462,44
TOTAL PASSIF	706.810,31

Bilan Real Assur SPRL

ACTIF

Immobilisations Incorporelles	0,00
Immobilisations Corporelles	0,00
Immobilisations Financières	1.810.000,00
Créances à un an au plus	133.181,97
Disponible	16.011,42
Comptes de régularisation	201,95
TOTAL ACTIF	1.959.395,34

PASSIF

Capital	923.600,00
Réserve légale	290.936,71
Réserve Immunisée	0,00

Réservé
au
Moniteur
belge



Réserve Disponible 0,00
Bénéfice reporté 128.286,66
Dettes à plus d'un an 616.571,97
Dettes à 1 an au plus 0,00
Compte de régularisation 0,00
TOTAL PASSIF 1.959.395,34"

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/03/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).